



CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2023

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET			X	
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD			X	Pouvoir à Renaud Combaud
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION			X	Pouvoir à Hugues Clément
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD			X	
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	x			
Guillaume DENIS	x			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h05.

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2023

Le procès-verbal est approuvé.

ATTRACTIVITÉ

Validation du projet d'aménagement du multi-services « La Cagouille »

Le Maire et le Maire-Adjointe rappellent le projet d'aménagement du multi-services « La Cagouille » à Villejésus. Ils donnent le compte-rendu de la rencontre du 5 juillet avec Anne-Sophie Pinganaud, Architecte. Elle est venue présenter une proposition de plan et les éléments de chiffrage. Le Maire présente les documents au Conseil Municipal (étudiés auparavant en commission Attractivité).

Les esquisses proposées par l'architecte sont conformes à la demande des élus. La réfection de la toiture n'est pas incluse dans l'estimatif, il faudra l'ajouter ainsi que la mise aux normes de l'assainissement individuel. Une option est présentée pour les équipements de cuisine, elle sera intégrée mais les élus souhaitent que soient retenus l'équipement de base.

Le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux est de 257 920,40€ HT. Le projet serait financé à hauteur de 80 % grâce aux subventions obtenues ou espérées. Brigitte Fouré propose de prendre contact avec la Chambre des métiers pour la recherche du repreneur. Le loyer n'est pas fixé à ce jour, le montant n'étant que l'estimatif de l'architecte.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le projet tel que présenté : validation du Conseil Municipal (1 abstention de Nadia Caillaud).

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Aménagement du secteur de l'église : Point sur l'avancement + convention avec le SDEG

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux aux abords de l'église. La pose des terrasses bois a débuté lundi 3 juillet dernier. Une réunion a eu lieu sur place jeudi 6 juillet avec Magali Lissorgues d'Allure d'extérieur, titulaire du lot 2 – aménagement paysager. Elle a pu faire le point avec Benoit Tardy sur les essences d'arbres qui seront plantées dans le cadre des travaux.

Les travaux d'effacement des réseaux débiteront le 15 septembre prochain pour une durée de 2 mois. Les reprises de branchement se feraient en décembre/janvier. La dépose des supports en janvier/février. Le reste à charge de la commune s'élève à la somme de 38 576.24 €. Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec le SDEG. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions avec le SDEG.

Le Maire présente le devis du SDEG concernant les points lumineux du secteur de l'église à reprendre : 4 points lumineux à déposer dans la rivière, 3 lanternes à remplacer dans la rue de l'Eglise. Avis favorable du Conseil municipal.

Défense incendie au Redour

Le Maire rappelle au Conseil que la défense incendie est à la charge des collectivités. La SAUR et le SDIS l'ont informé qu'il était nécessaire de remplacer les bornes situées au Redour, dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable. Le nombre de bornes passe de deux à trois (l'une était déjà hors service), positionnées rue de l'Airault (emplacement actuel) et rue de la Prairie (côté Fouqueure – en accord avec la Municipalité). Coût : 3600€ TTC.

Il convient également de remplacer le poteau situé Rue de la Croix du Perret, en face du futur « Lotissement Valtaud ». Coût : 2700€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de remplacer les poteaux incendie détaillés ci-dessus. Cette dépense sera inscrite au budget d'investissement par décision modificative. Le Maire est autorisé à signer la convention avec la Mairie de Fouqueure, pour la pose du poteau incendie sur le territoire communal de Fouqueure.

AFFAIRES SCOLAIRES

Point sur les effectifs à la rentrée scolaire 2023/2024

70 enfants inscrits à l'école maternelle. 90 enfants inscrits à l'école élémentaire.

Annette Bonnet fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} septembre prochain et sera remplacée par Fanny Moulin. Le renouvellement des contrats PEC de Robyn Diggle à l'école maternelle (gestion SIVOS) et de Josiane Richard au service de restauration seront sollicités auprès de pôle emploi.

Dans le cadre de la répartition des heures à la suite de la mutation de Sandra ALLAIN et au départ de Stéphanie Garot, il convient de créer un emploi à temps non complet de 8 heures hebdomadaire afin d'effectuer le service de la cantine. Il est proposé également de modifier le contrat de Virginie Jarrasse, actuellement en CDD à raison de 10 heures hebdomadaire annualisée et de le porter à 15 heures hebdomadaire annualisées.

Accord du Conseil Municipal

Divers travaux seront faits à l'école cet été par les agents communaux.

Restitution du premier rendez-vous avec l'ATD

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie ont rencontré l'ATD mercredi 5 juillet en présence des enseignantes, pour faire le point sur site sur le projet de réaménagement de l'école élémentaire.

Les besoins et objectifs ont été identifiés. Plusieurs phases doivent être suggérées. Le chiffrage envisagera une rénovation, et par comparaison une construction.

La restitution de l'étude serait prévue en octobre/novembre.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Repas champêtre du 14 juillet au Parc des Charmilles

Le traditionnel repas du 14 juillet organisé par Municipalité, la section fêtes du Comité foire et les associations locales aura lieu au Parc des Charmilles ou à la salle des fêtes en cas de repli le 14 juillet prochain à 12 heures. Une première réunion a eu lieu le 5 juin pour l'organisation du repas. Le Menu arrêté est le suivant : apéritif - melon/jambon de pays – saucisses/chips – fromage – dessert. Prix 12 €. L'installation est prévue à partir de 9 heures par les membres du Conseil Municipal et les associations (le listing des associations doit être complété car il y a eu des oublis).

Proposition de manifestation organisée par l'Association « Charente des deux mondes » les 28 et 29 octobre

L'association « Charente des deux mondes » domiciliée à Aigre, représentée par le Président Fondateur, Bruno Ferreyrol, propose à la Commune d'Aigre d'organiser une reconstitution historique « 1780 - en route vers Yorkton » à Aigre en octobre prochain. L'association a présenté trois budgets prévisionnels différents en fonction de la prestation proposée. Il sollicite l'aide de la Municipalité sur plusieurs points.

Le Maire présente la proposition de répartition entre l'association et la municipalité. Avis favorable du Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Mise à jour du tarif de location de l'ancienne de classe

Conformément à ce qui a été évoqué en Conseil municipal, le Maire propose de délibérer sur le tarif d'occupation de l'ancienne salle de classe de Villejésus à raison de 10 € la séance (formation ou cours) pour toute association qui en fera la demande. Il propose d'appliquer le tarif de 10 € la séance. Accord du Conseil (1 abstention d'Amandine Guillaume)

Mise à disposition d'une partie du jardin de l'ancienne quincaillerie Dard à l'EPHAD Habrioux

L'EPHAD Habrioux sollicite le prêt d'un carré du jardin potager de l'ancienne quincaillerie Dard pour une activité de jardinage qui serait proposée aux résidents de l'EPHAD. Avis favorable du Conseil Municipal. Une convention de mise à disposition gracieuse du terrain sera établie entre les deux parties.

Incorporation de biens de section

Il existe sur la commune historique de Villejésus deux parcelles cadastrales (un puits situé Rue de la Potonnerie, et un ancien lavoir aux Granges) qui apparaissent au nom d'anciennes sections : Section de Villejésus et Section des Granges. Les deux sections susmentionnées n'existent plus. C'est au Conseil Municipal et au Maire de gérer les biens de sections (article L24141-2 du CGCT). Le transfert de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section signifie que la commune d'Aigre devient propriétaire d'une partie ou de la totalité des biens de la section, devenant alors patrimoine communal. Ainsi, s'agissant du transfert de la totalité des bien tel qu'en l'espèce, le transfert entraîne la disparition de la section. Le Conseil municipal doit délibérer en demandant au Préfet de se prononcer sur le transfert des parcelles concernées en biens de sections. Avis favorable du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Vente de la parcelle AD 53 située à Verdille

La commune est propriétaire d'une parcelle de 111m² sur la commune de Verdille, acquise lors d'une vente par adjudication de l'ancien atelier communal d'Aigre, en 1993. Ladite parcelle faisait partie du même lot. La parcelle a toujours été occupée en jardin d'agrément par Madame Liliane Brunet. Le Maire propose de vendre cette parcelle et demande l'avis du Conseil municipal. Après débat, le Conseil donne mandat au Maire pour faire une offre à Madame Brunet, à hauteur de 100 € avec prise en charge des frais d'actes.

Délibération pour la création des emplois saisonniers

Le Maire propose de renouveler, le recrutement d'emploi jeunes, âgés de 16 à 18 ans, pour venir en aide au service technique ou au secrétariat. Pour l'été 2023, une quinzaine de jeunes ont postulé. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de recruter en emplois saisonniers les jeunes d'Aigre ou les enfants du personnel pour l'été 2023.

Décision modificative budgétaire

Proposition de délibération décision modificative et virements de crédits remise sur table et détaillée ci-dessous

- **Dépenses de fonctionnement :**
 - 657358 – Contribution SDEG (dépose projecteurs église) 192.00
 - 615232 – entretien réseaux - 192.00

- **Dépenses d'investissement :**
 - 204 – Fonds concours SDEG (génie civile secteur église) 32 600
 - 204 – Fonds concours SDEG (effacement réseau secteur église) 5 977
 - 204 – Fonds concours SDEG (remplacement points lumineux église) 2 509
 - 21568 – Borne incendie le redour 3 600

- 21568 – Borne incendie rue de la croix du perret	2 700
- 204 – Fonds concours SDEG - Alimentation électrique « Lotissement Valtaud »	13 771
- 204 – Fonds concours SDEG – génie civil « Lotissement Valtaud »	15 906

77 063.00

• Recettes d'investissement :

- 1328 – Subvention région « la cagouille »	51 865
- 1323 – Subvention département « atelier communal »	19 818
- 1328 – Subvention LEADER « pôle service au public »	36 160
- 1328 – Subvention LEADER « Lavoir charmilles »	11 218
- 1321 – subvention vidéoprotection	8 000
- 1641 – emprunt (en attente des subventions)	- 49 998

77 063.00

Accord du Conseil Municipal.

Avis sur le processus d'élaboration des zones d'accélération du déploiement des énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables invite les communes à définir des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ».

Le Maire rappelle qu'il existe deux zones définies dans le PLUi spécifiquement pour l'implantation de parcs photovoltaïques : le Bois de la Sablière et la réserve de l'ASA Aume Couture. Il propose de faire remonter ces deux zones dans le cadre de la concertation.

Accord du conseil Municipal.

Conventions entre GRDF et la commune nouvelle d'Aigre pour le télé-relevage du gaz

La commune historique d'Aigre avait signé avec GRDF une convention dans le cadre de l'installation d'une antenne de télérelevage des compteurs gaz à la Mairie. Il convient d'actualiser cette convention. Il est aussi proposé d'installer une antenne sur la Mairie de Villejésus et de signer une nouvelle convention avec GRDF.

Accord du Conseil Municipal.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Les 4 décisions prises par le Maire dans la cadre de ses délégations concernent :

- Demande de subventions pour l'atelier communal
- Demande de subventions réhabilitation du multi-services « La cagouille »
- Demande de subventions pour l'aménagement du colombarium et le jardin des souvenirs au cimetière de Villejésus
- Décision modificative budget de la caisse des écoles

Questions diverses

- Le Maire présente le document envoyé par CALITOM sur le nouveau schéma de collecte des déchets. Les élus craignent une diminution du niveau de service.
- Le PLUi est en vigueur, à ce jour 4 recours ont été déposés dont un dossier sur la commune d'Aigre.

- Le Maire informe avoir reçu l'avis favorable de la DRAC, concernant la demande de classement du Château de Crève-cœur au titre des monuments historiques (demande formulée par les propriétaires). Il a demandé que le périmètre d'application soit limité aux abords du parc, pour protéger le Château sans nuire aux propriétés riveraines.
- Le Maire a adressé à CDC HABITAT, propriétaire des locaux des logements de la gendarmerie (dans le cadre d'un bail emphytéotique avec le Conseil départemental) sur l'état des bureaux et des logements. CDC HABITAT retrace dans un courrier les travaux réalisés depuis les 3 dernières années et informe le Maire que l'isolation des combles sera effectuée en 2024. Une visite sur place est proposée.
- Charente Nature a envoyé un courrier pour signaler la situation du « Bois de la sablière ». Le Maire a répondu pour informer du projet en cours sur ce site.
- La SAEML Territoires Charentes est devenue propriétaire de la boulangerie 6 Grande Rue. Les travaux attendus vont pouvoir y être effectués.
- Monsieur NÉGRÉ a vendu son officine, sa remplaçante Madame SHOKOTE débutera le 1^{er} août.
- La commune a obtenu le prix départemental des « Rubans du patrimoine » pour la restauration du lavoir au Parc des Charmilles.
- Le riverain du Redour qui a menacé le Maire via les réseaux sociaux est sorti de prison.
- Concernant le stationnement abusif de la voiture épave place des 7 portes, une sollicitation a été effectuée auprès de la Gendarmerie pour procéder à son enlèvement.
- Le transfert du compteur de l'église d'Aigre au diocèse a été réalisé le 15 juin. Les consommations d'électricité du site ne seront plus à charge de la collectivité.
- Le Maire a informé ENEDIS des micro coupures fréquentes sur la commune. ENEDIS a transmis un rapport de vérification et a constaté des dysfonctionnements auxquels il sera remédié.
- Le Maire a signé l'acte de vente d'une parcelle à L'Orgillet à Pierre Sylvestre, ainsi que l'échange entre trois parcelles appartenant à la commune contre la parcelle à côté de l'ancien cimetière d'Aigre appartenant à Jérôme Cousot.
- Il convient de prévoir une nouvelle campagne de piégeage des pigeons.
- Le Maire rappelle les événements à venir cet été. En ce qui concerne notamment le Jumelage AIGRE-FAHRENKRUG, la soirée offerte par la municipalité aura lieu le 30 juillet.
- Dominique Hyvernaud suggère l'organisation d'une représentation de « Jazz à SAINT saturnin » en janvier à la Salle des fêtes d'Aigre. Il a pris contact avec l'association pour étudier la faisabilité. Avis favorable pour poursuivre les démarches.
- Le permis de construire du terrain d'accueil des gens du voyage à Bois Billon devrait être déposé en septembre par la communauté de communes. Le Maire rappelle les points de désaccord avec la communauté de communes à ce sujet.
- Patricia Ranouil interpelle le Conseil Municipal sur l'article de la Charente libre au sujet du Jumelage de Ruffec qui attaquait l'association en insinuant que l'association était composée de seniors. Patricia indique que pour elle, ces membres sont des valeurs sûres pour faire vivre des associations.
- En ce qui concerne le Plan de développement communal, le Maire confirme la prise en charge par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires). La feuille de route est en cours d'élaboration.
- Un pont en mauvais état est signalé Chemin des deux guas.
- Il convient de prévoir l'enlèvement de la souche d'arbre place de l'église de Vileljésus.
- Date à retenir : ciné de plein air au parc des Charmilles le 19 août à 22 heures.